

ANTHROPOLOGIE DU PLACEMENT ET DE L'INITIATION DES ADOLESCENTS

Marc FOURDRIGNIER
Sociologue, IRTS Champagne-Ardenne (1)

L'objectif de ce texte est de nous aider à prendre distance avec nos pratiques contemporaines de la suppléance familiale. L'intérêt habituel de ce type de démarche est de déboucher sur un autre regard, voire sur d'autres conceptions et, qui sait, sur d'autres pratiques. Les auteurs qui s'intéressent à ces questions ne manquent pas de commencer, en général, par un rapide historique, beaucoup plus rarement par un rappel anthropologique. Cette histoire du placement est souvent placée sous l'égide de l'évolution et du développement « progressif » d'une politique nationale d'assistance à l'enfance en danger sous forme de placement ». C'est dans ces termes que Myriam David commence le deuxième chapitre de son ouvrage sur le placement familial (2). Le très faible recours aux autres sociétés s'explique par le fait que l'on considère qu'elles ne sont pas à notre stade de développement et qu'elles ne sont pas encore en capacité d'avoir une politique de la protection de l'enfance.

Dans une perspective anthropologique (3) ce point de vue est tout à fait discutable car il s'inscrit dans un travers bien connu celui de l'ethnocentrisme et de l'évolutionnisme qui consistent l'un comme l'autre à nous considérer comme étant les plus avancés et partant de là à appréhender les autres, les différents, comme en retard. C'est ce parti pris que nous voudrions discuter.

À partir de là deux questions sont à aborder :

(1) Sociologue, Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Action Sociale et les Qualifications, IRTS de Champagne-Ardenne, 8, rue Joliot-Curie, 51100 Reims.

(2) Le placement familial. De la théorie à la pratique, p. 17. ESF, 1989.

(3) De manière très large on peut dire que l'anthropologie s'intéresse à l'homme dans sa globalité et qu'elle cherche par un travail comparatif à mettre en évidence des invariants et des diversités.

cel Mauss, l'un des fondateurs de l'ethnologie en France disait : « Ainsi on échange contre des danses, contre des initiations, tout ce que le clan possède, à charge de revanche : femmes, enfants, nourritures, rites, héritages,.... » (8). Au-delà de ce premier exemple mythique, Suzanne Lallemand, grande spécialiste de ces questions, indiquait il y a quelques années déjà que « hors du monde industriel, l'adoption familiale (non légale par un code juridique de type occidental) est extrêmement répandue. (...) Généralement il ne s'agit pas de pratiques occasionnées par des crises collectives ou individuelles mais pour leur plus grande part de faits ordinaires. Loin d'être liée au malheur, la circulation des enfants apparaît comme l'expression normale de la solidarité entre consanguins, amis, voisins et connaissances » (9).

L'adoption dans ces sociétés se fait de manière particulière, au regard de ce que nous mettons derrière ce terme : les tractations adoptives se font certes entre les géniteurs et les parents d'accueil (10) mais aussi avec le consentement de l'enfant. Il ne s'agit pas d'une adoption de substitution ; la pratique de la circulation des enfants dans ces sociétés vise à faire bénéficier l'enfant d'une parenté additionnelle qui s'ajoute à sa parenté d'origine (11). Cette pratique de l'adoption a été complétée par d'autres qui en sont proches : citons celle du *fosterage* (mot qui vient de l'anglais *fostering* de *to foster*, nourrir, élever) courant de l'Irlande gaële consistant à confier son fils, du sevrage à l'âge de 17 ans à une famille amie, créant

pour passer de l'enfance au statut d'adulte » (5). L'hypothèse que nous voulons formuler ici est que le déplacement d'enfant n'est pas une invention de la fin du XIX^e siècle avec les lois de 1889 et 1898, mais une constante dans l'histoire des sociétés. Ce qui se modifie, à la fin du siècle dernier, c'est la modalité et les règles du jeu du déplacement de l'enfant.

Les faits

Quels sont les faits sur lesquels on peut s'appuyer ?

Le premier s'inspire du mythe, une fois n'est pas coutume, d'Œdipe. « Si on laisse de côté l'interprétation psychanalytique, ce récit peut se lire comme l'exemple manifeste d'une relation d'échange mal engagée, et la condamnation d'un mode de circulation enfantine séparant donateurs et récipiendaires » (6). En jouant sur les mots l'histoire d'Œdipe serait celle d'une transgression, celle des règles de l'échange. L'exposition à laquelle a été soumise Œdipe cumulait les désavantages du cadeau sans destinataire et de l'accaparement sans connaissance des propriétaires antérieurs. Elle donnait lieu dans des sociétés où le mode de communication avec l'autre passe par la connaissance de ses antécédents et la relation directe avec lui, à un rapport aberrant.

Pour l'ethnologie la circulation des enfants s'inscrit dans la problématique de l'échange, les enfants sont des biens de circulation en eux-mêmes (7). C'est ce que Marcel Mauss (7) a défini comme l'échange généralisé, où le mode de communication avec l'autre passe par la connaissance de ses antécédents et la relation directe avec lui, à un rapport aberrant.

(5) Du familial à l'étranger. Territoire et trajets de l'adolescent. *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 1983, 31, 8-9.
(6) Lallemand S. – La circulation des enfants en société traditionnelle. *Prêt, don, échange*, p. 7. Paris, L'Harmattan, 1993.
(7) Mais pas des biens à échanger au sens de l'échange marchand il s'agit bien de l'échange social dont la finalité est la constitution du lien social. Cela rejoint la notion de don entendue de la manière suivante : « toute prestation de bien ou de service effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, nourrir ou recréer le lien social entre les personnes ». Godbout J. – *L'esprit du don*, p. 32. La Découverte, 1992.

(8) Mauss M. – *Œuvres complètes*. Tome III, p. 35. Paris, Minuit.
(9) L'enfant placé, en société traditionnelle. In : *La recherche française et internationale*, p. 139. CTERH, 1989.
(10) Sans doute un anachronisme de la part du rédacteur.
(11) Ribes B. (Dir.). – *La filiation : rupture et continuité*, p. 253. CTERH, 1986.

– la première porte sur les enfants et les adolescents confondus : comment, dans l'ensemble des sociétés, traite-t-on la question de l'éducation et de la socialisation de l'enfant et de l'adolescent, en particulier au regard des lieux ? D'une autre manière qu'en est-il des déplacements d'enfants ? – La seconde porte plus spécifiquement sur les adolescents : comment marque-t-on collectivement ou non, le passage du statut d'adolescent à celui d'adulte, en supposant que ce passage soit universel ? D'une autre manière, là encore, qu'en est-il de l'initiation comme rite de passage ?

Le titre de ce texte, anthropologie du déplacement et de l'initiation des adolescents (4), doit maintenant être plus clair.

ANTHROPOLOGIE DU DÉPLACEMENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Il faut préciser que si nous retenons ici la notion de déplacement, c'est d'abord pour nous démarquer de la notion de placement mais aussi parce que cette notion recouvre mieux les pratiques de l'ensemble des sociétés ; d'ailleurs l'un des termes utilisés est celui de circulation. Néanmoins c'est la polysémie du déplacement qui nous intéresse : se déplacer cela vaut spatialement, au sens d'aller d'un lieu à un autre, mais c'est aussi changer de place, et c'est encore pour l'adolescent, en particulier, aller du familial à l'étranger pour reprendre l'expression de Philippe Jeammet : « de la famille au monde extérieur, de la dépendance infantile à l'autonomie, c'est le parcours que devra accomplir l'adolescent » (4) Pour les puristes je signale qu'il y a une forme d'anachronisme dans le titre en faisant usage de la notion d'adolescent qui n'est sans doute pas une notion universelle.

Tableau I. – Modèles de circulation des enfants

Modèle étatique	Modèle paternel	Modèle communautaire
Principes	Circulation de l'enfant	Néant
Rôle de l'État	Secondaire	Famille élargie
Modèle familial	Famille patrilinéaire	Divers modèles
Modèle d'échange	Le don ou l'échange social	L'échange marchand par l'État (agrement et coût)

des liens aussi forts que ceux de l'adoption romaine (12).

Dans les sociétés traditionnelles

la circulation des enfants est donc

une pratique intégrée à la vie ordi-

naire. C'est aussi le cas en France

des le Moyen Âge. Deux historiens

qui se sont intéressés à la période

allant du XII^e siècle au XV^e siècle

montrent qu'à cette époque la pra-

tique de l'apprentissage est répan-

due mais surtout pour les orphe-

lins : « D'une certaine manière,

l'apprentissage participe de la poli-

tique de protection de l'enfance, et

notamment des orphelins (...) il

s'agit d'éviter de faire de ces jeunes

isolés, et notamment des filles, des

sans abris et des marginaux » (13)

et en cas de familles trop nom-

breuses.

Plus près de nous au XVII^e et

XVIII^e siècles la circulation des

enfants existait aussi de manière

importante ; cela consistait à pla-

cer les enfants dans d'autres

familles pour y accomplir leur ado-

lescence comme domestiques ou

apprentis et au besoin à accueillir

de la même façon des enfants

d'autres familles. Cela avait sans

doute une utilité économique pour

les plus pauvres (moins de bouches

à nourrir) mais l'objectif essentiel

semble avoir été éducatif nous dit

André Burguière. Selon lui l'âge cri-

tique de l'adolescence et de l'ap-

prentissage ne pouvait s'accomplir

qu'en dehors de la famille (14).

Si la circulation est pensée, pen-

dant toute cette période, en articu-

lation avec l'échange, tout autre est

la situation de ceux qui ne peuvent

être échangés. C'est en particulier

le cas des enfants abandonnés. Plus

que la circulation, ce sera plus sou-

vent l'assignation à résidence. Dès

(12) Grand Larousse Universel, tome 7, 1989, p. 4 422.

(13) Alexandre-Bidon D., Lett D. – Les enfants au Moyen Âge, p. 151. Paris, Hachette, 1997.

(14) De la famille en miettes à la famille recomposée. In : Meulders-Klein M.T., Thèry I. – Les

Nathan, Essais et recherches.

(15) Alexandre-Bidon D., Lett D. – Les enfants au Moyen Âge, p. 185. Paris, Hachette, 1997.

(16) Badinter E. – XY, p. 134.

(17) Knibiehler Y. – Les pères aussi ont une his-

toire, p. 161. Paris, Hachette, 1987.

Napoléon reviendra sur ces éléments. La version de 1803 du Code Civil est édifiante. La justice n'a qu'un rôle de greffière auprès des pères.

ANTHROPOLOGIE DE L'INITIATION DES ADOLESCENTS

Dans cette seconde partie il s'agit de se centrer sur les adolescents. L'argument central sera le suivant : dans la plupart des sociétés humaines des rites d'initiation existent et marquent le passage à l'état adulte. Qu'en est-il alors dans notre société ? Constitutions-nous une exception ? Sommes-nous en décalage par rapport à ce qui pourrait être vu comme un invariant ?

L'initiation dans les sociétés traditionnelles

L'initiation peut être définie comme un processus destiné à réaligner psychologiquement le passage d'un état réputé inférieur, de l'être à un état supérieur (18). Dans la plupart des sociétés traditionnelles l'initiation est fortement développée pour les hommes. Elle se marque par ce que l'on appelle un rite de passage. Celui-ci est défini classiquement par trois phases : une phase de séparation où l'enfant est séparé du groupe des femmes. Cette séparation peut être ritualisée sous la forme d'un rapt ; la seconde phase est celle de la marge ; le groupe des initiés est en retraite ; il va subir pendant cette période de nombreuses brimades voire à l'extrême des tortures (19). Les marques sur le corps prennent ici toute leur

(18) Hulin S. cité par Bastide R. – Initiation. *Encyclopaedia Universalis*, 1990.
(19) Clastres P. – De la torture dans les sociétés primitives. In : *La société contre l'Etat*, pp. 152-160. Paris, Minuit, 1974.

(20) *Ibid.* p. 157.

La troisième phase est celle de l'agrégation, de l'intégration, du retour dans le groupe mais ce retour ne se fait pas à l'identique puisque l'initié appartient maintenant au groupe des jeunes hommes. Voilà redécouvrir le rite d'initiation et tenter de le restaurer.

Avant de voir les problèmes que pose cette tentative de restauration, essayons de comprendre ce qui s'est passé.

Dans la première période les grandes institutions caractéristiques de notre société (la famille, l'école, l'armée, la religion) jouent un rôle majeur ; elles définissent les places de chacun et tracent le chemin à suivre (même si ceux-ci sont variables en fonction des groupes sociaux : tous les chemins ne mènent pas en haut de l'échelle sociale, mais tous mènent à une place sur cette échelle où tout le monde est intégré et placé) ; sur ce chemin les arrêts sont nombreux et prévus. Ce sont les rites qui ont une dimension collective et intégratrice : progressivement on peut boire de l'alcool, mettre des pantalons longs, sortir le samedi, bien sûr tout le monde ne suit pas forcément ce chemin mais on sait où l'on va et il est difficile de prendre le rôle de la communion solennelle pour ceux qui se retrouvent dans ce cadre, pour d'autres le certificat d'études et l'entrée sur le marché

L'initiation en France au XX^e siècle

Si nous quittons les sociétés traditionnelles pour nous centrer sur la France du XX^e siècle que peut-on dire de l'initiation des adolescents ?

A priori on peut distinguer trois périodes :

– jusque dans les années 50-60, on peut considérer que les rites d'initiation existent et qu'ils ne sont pas fondamentalement différents de ceux qui caractérisent les sociétés traditionnelles. Si l'on prend quelques exemples on peut relever le rôle de la communion solennelle pour ceux qui se retrouvent dans ce cadre, pour d'autres le certificat d'études et l'entrée sur le marché

Dans la seconde période on voit ce que Henri Mendras a appelé la seconde révolution française. Elle va transformer la société, avant

du travail, puis le rôle du service militaire avec toute l'importance de la justice n'a qu'un rôle de greffière auprès des pères.

même la crise économique du milieu des années 70, les institutions vont perdre de leur poids, elles ne font plus référence collective et l'on va prendre distance par rapport aux rites : comme le dit Martine Segalen : « c'est au cours des années 60 que semblent disparaître les rituels pour la raison qu'ils apparaissent comme des formes vides, vidées de leur sens » (21). C'est l'époque où l'on va assister au recul du mariage et de son rituel, voire même des cérémonies de remises des diplômes scolaires. La déritualisation est en route.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Deux questions sont à examiner : tout d'abord peut-on encore parler de passage ? Dans ce que nous avons vu auparavant l'initiation permet de passer d'un statut à un autre, le second étant supérieur au premier. L'accès au statut d'adulte est de manière générale de plus en plus long à se faire, au mieux le passage est un long passage, voire un long tunnel. Pour d'autres, ceux qui sont le plus en difficultés sociales, le passage ne se fait plus ou alors il se fait vers une situation d'attente qui passe par les multiples dispositifs, qui dure et qui devient quasiment statutaire.

Seconde question le passage – dans ces nouvelles conditions – est-il marqué ? Collectivement il ne l'est plus. Certains ont avancé les hypothèses suivantes :

« nos sociétés occidentales ne codifiant plus les marquages du corps comme le font certaines sociétés traditionnelles, c'est aux adolescents eux-mêmes qu'il revient de marquer leur corps. – Les sociétés occidentales n'offrant plus de modèle implicitement

si insensé que cela ?

Deuxième point, le rite de passage n'est ni rîngard ni rêtro. C'est à l'échelle de l'ensemble des sociétés une manière de marquer le passage d'un état à un autre, de mettre une balise sur un chemin. On peut penser que si ce n'est plus fait collectivement et positivement cela peut se faire à un autre niveau, celui de la famille. Pour d'autres, ceux qui sont peut-être les plus en danger est-ce que cela ne risque pas de se faire individuellement et parfois négativement. Dans cette perspective ce que nous déplorons (la violence, la délinquance...) pourrait être vu comme une manifestation déviante d'un phénomène universel. Est-ce qu'alors il ne serait pas de notre responsabilité collective et individuelle de redéfinir ces balises ?

si insensé que cela ?

Deuxième point, le rite de passage n'est ni rîngard ni rêtro. C'est à l'échelle de l'ensemble des sociétés une manière de marquer le passage d'un état à un autre, de mettre une balise sur un chemin. On peut penser que si ce n'est plus fait collectivement et positivement cela peut se faire à un autre niveau, celui de la famille. Pour d'autres, ceux qui sont peut-être les plus en danger est-ce que cela ne risque pas de se faire individuellement et parfois négativement. Dans cette perspective ce que nous déplorons (la violence, la délinquance...) pourrait être vu comme une manifestation déviante d'un phénomène universel. Est-ce qu'alors il ne serait pas de notre responsabilité collective et individuelle de redéfinir ces balises ?

(23) *Le monde de l'éducation*, novembre 1998, p. 51.

POUR ALLER PLUS LOIN

1. Alexandre-Bidon D., Lett D. – Les enfants au Moyen Âge. V^e-XV^e siècles. Paris, Hachette, 1997, 280 p.
2. Anaut M. – *Entre déresse et abandon. La répétition transgénérationnelle chez les enfants placés*. CTNERHI, 1997, 242 p.
3. Burguière A., Klapisch-Zuber C., Segalen M., Zonabend F. – *Histoire de la famille*. Paris, Armand Colin (2 tomes), 1986.
4. Cadoret A. – *Anthropologie du placement familial*. Paris, L'Harmattan, 1995, 230 p.
5. Capul M. – *Abandon et marginalité. Les enfants placés sous l'Ancien Régime*. Toulouse, Privat, 1989.
6. Crubellier M. – *L'enfance et la jeunesse dans la société française. 1800-1950*. Paris, A. Colin, 1979.
7. Fine A. – *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*. MSG (collection Ethnologie de la France), 1998, 310 p.
8. Gendreau J. – *L'adolescence et ses « rites de passage »*. Bruxelles, Desclée de Brouwer, 1998, 141 p.
9. Giudetti M., Lallemand S., Morel M. – *Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. approche comparative*. Paris, A. Colin (Cursus), 1997.
10. Godbout J. – *L'esprit du don*. La Découverte, 1992, 345 p.
11. Lallemand S. – *L'enfant placé en société traditionnelle*. In : *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale*. Paris, PUF, CTNERHI, 1989.
12. Lallemand S. – *La circulation des enfants en société traditionnelle*. Paris, L'Harmattan, 1993, 224 p.
13. Lepoutre D. – *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris, Odile Jacob, 1997.
14. *Observatoire de l'enfance en France. – L'état de l'enfance en France. Réalités et difficultés*. Paris, Hachette, 1997, 357 p.
15. Segalen M. – *Rites et rituels contemporains*. Paris, Nathan, 128, 1998.
16. Théry I. – *Couples, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Paris, Odile Jacob, La Documentation française, 1998, 413 p.